

Informations de base	
2024/0059(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure caduque ou retirée
Fonds pour la gestion intégrée des frontières/instrument de soutien financier dans le domaine de la gestion des frontières et des visas: enveloppe financière et dotation pour le mécanisme thématique Modification Règlement 2021/1148 2018/0249(COD) Subject 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	En attente de la décision finale sur le renvoi		Date de nomination
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)
	En attente de la décision finale sur le renvoi		Date de nomination
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	En attente de la décision finale sur le renvoi		Date de nomination
	Commission pour avis précédente		Rapporteur(e) pour avis précédent(e)
	En attente de la décision finale sur le renvoi		Date de nomination
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Budget		HAHN Johannes

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/02/2024	Publication de la proposition législative	COM(2024)0301 	Résumé
06/10/2025	Proposition retirée par la Commission		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0059(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2021/1148 2018/0249(COD)
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2024)0301 	29/02/2024	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2024)0301	03/09/2024	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
BOESELAGER Damian	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	30/01/2024	WWF Ukraine
BOESELAGER Damian	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	12/12/2023	Greenpeace European Unit

Fonds pour la gestion intégrée des frontières/instrument de soutien financier dans le domaine de la gestion des frontières et des visas: enveloppe financière et dotation pour le mécanisme thématique

2024/0059(COD) - 29/02/2024 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement (UE) 2021/1148 établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, en ce qui concerne l'enveloppe financière et la dotation du mécanisme thématique.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : depuis l'adoption du règlement (UE) 2021/1148, des événements géopolitiques sans précédent se sont produits, déclenchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la crise énergétique qui en a découlé et la flambée concomitante de l'inflation et des taux d'intérêt. Ces développements géopolitiques et économiques ont engendré de nouvelles situations d'urgence dont il convient de tenir compte pour répondre aux priorités et aux besoins communs de l'Union.

Compte tenu du quasi-épuisement des marges de manœuvre budgétaires et des limites atteintes par les possibilités de redéploiement, le cadre financier pluriannuel (CFP) a dû être renforcé pour la période 2024-2027 afin de procurer les financements les plus essentiels pour répondre aux défis urgents et communs, parmi lesquels la migration et la gestion des frontières.

Le 29 février 2024, le Conseil a adopté une modification du règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel (CFP) pour les années 2021 à 2027 dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP.

La révision du CFP prévoit des augmentations de ressources pour plusieurs programmes de l'UE. Afin d'atténuer l'incidence de la révision du CFP sur les budgets nationaux, ces augmentations seront en partie compensées par des redéploiements et par la redéfinition de certaines priorités au sein du budget de l'UE. L'augmentation nette du financement des nouvelles priorités s'élève à 21 milliards d'EUR jusqu'à la fin du présent CFP.

Cela nécessite de modifier les plafonds de dépenses et, dans certains cas, de modifier les dispositions budgétaires des actes législatifs pour les programmes et instruments concernés. Il y a lieu, en particulier, de modifier le règlement (UE) 2021/1148 car l'augmentation appropriée de l'enveloppe financière du programme va au-delà de la flexibilité prévue par l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 en ce qui concerne l'intégration de dispositions financières dans les actes législatifs.

Il existe une [proposition parallèle](#) modifiant plusieurs autres règlements du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la proposition de la Commission prévoit des modifications du règlement (UE) 2021/1148 visant à augmenter l'enveloppe financière destinée à la mise en œuvre de l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas en relevant la dotation du mécanisme thématique de **1.000.000.000 EUR** en prix courants.

Le renforcement permettra de financer la mise en œuvre du nouveau pacte sur la migration et l'asile et d'aider les États membres à gérer les défis et les besoins urgents liés à la migration et à la gestion des frontières dans les États membres de première ligne, ainsi que dans ceux touchés par les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient.

En particulier, il est proposé i) de fixer l'enveloppe financière de l'instrument à 6.241.000.000 EUR; ii) de fixer la dotation du mécanisme thématique à 2.573.000.000 EUR.